

2021

Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration
d'utilité publique du centre de stockage Cigéo

Pièce 3

Plan général des travaux

Mise à jour du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo

Suite aux recommandations émises dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et notamment suite à l'avis de l'Autorité environnementale (Ae), des mises à jour ont été apportées par l'Andra dans certaines pièces du dossier (déposé pour instruction le 3 août 2020^[1]) avant son passage en enquête publique.

Pour assurer la clarté de l'information du public, l'Andra assure la traçabilité de ces mises à jour.

Toutes les adaptations (modifications ou ajouts) se matérialisent par un **surlignage gris** dans le corps du texte, les corrections mineures de forme et de mise en cohérence ne sont pas matérialisées.

[1] Pour information, le dossier soumis à instruction a été rendu public sur le site internet de l'Andra - <https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference>

Sommaire

1. Introduction	5
1.1 <i>Objet de la pièce</i>	6
1.2 <i>La description synthétique du centre de stockage Cigéo</i>	6
1.3 <i>Contenu de la pièce 3</i>	7
2. Plan général des travaux	9

1

Introduction

1.1	Objet de la pièce	6
1.2	La description synthétique du centre de stockage Cigéo	6
1.3	Contenu de la pièce 3	7



1.1 Objet de la pièce

La présente pièce, intitulée « Plan général des travaux », correspond à la pièce 3 du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du centre de stockage Cigéo dont l'Andra est le maître d'ouvrage.

Cette pièce permet d'identifier et de localiser les principales composantes du projet de centre de stockage Cigéo.

Cette pièce répond aux exigences de l'article R. 112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique qui énonce que « lorsque la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de la réalisation de travaux ou d'ouvrages, l'expropriant adresse au préfet du département où l'opération doit être réalisée, pour qu'il soit soumis à l'enquête, un dossier comprenant au moins :

- [...]
- le plan de situation ;
- le plan général des travaux... »

La présentation générale du centre de stockage Cigéo figure dans la pièce intitulée « Notice explicative », correspondant à la pièce 1 du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo.

Le plan de situation constitue la pièce 2 du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo.

La description de l'ensemble des installations du centre de stockage Cigéo est précisée dans la pièce intitulée « Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants » et dans l'« Étude d'impact du projet global » correspondant respectivement aux pièces 4 et 6 du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo.

1.2 La description synthétique du centre de stockage Cigéo

L'article L. 542-12 du code de l'environnement prévoit que « l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, établissement public industriel et commercial, est chargée des opérations de gestion à long terme des déchets radioactifs, et notamment : [...] de concevoir, d'implanter, de réaliser et d'assurer la gestion de centres d'entreposage ou des centres de stockage de déchets radioactifs compte tenu des perspectives à long terme de production et de gestion de ces déchets ainsi que d'effectuer à ces fins toutes les études nécessaires ».

Le centre de stockage Cigéo est le fruit de démarches de conception concertées, menées par l'Andra depuis les années 1990 en vue de la réalisation d'un centre de stockage réversible pour les déchets radioactifs français de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL). Ces déchets sont issus principalement de l'industrie électronucléaire, mais aussi de la Défense nationale et de la recherche.

Les déchets HA et MA-VL pour lesquels le centre de stockage Cigéo est conçu ne peuvent pas être conservés durablement en surface ou à proximité de la surface de façon pérenne et passive, compte tenu de leur forte dangerosité et de la très longue durée pendant laquelle cette dangerosité perdure. Cigéo est donc un centre de stockage en formation géologique profonde, conçu pour protéger durablement l'homme et l'environnement des risques générés par ce type de déchets radioactifs. Son objectif est d'emprisonner les déchets radioactifs sur de très grandes échelles de temps dans une formation géologique stable pour les isoler de l'homme et de l'environnement.

Ce mode de gestion des déchets HA et MA-VL limite les charges qui seront supportées par les générations futures conformément aux exigences du code de l'environnement : « la gestion durable des matières et des déchets radioactifs de toute nature, résultant notamment de l'exploitation ou du démantèlement d'installations utilisant des sources ou des matières radioactives, est assurée dans le respect de la protection de la santé des personnes,

¹ La fermeture définitive du stockage et actuellement envisagée à l'horizon 2150.

de la sécurité et de l'environnement. La recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à la mise en sécurité définitive des déchets radioactifs sont entreprises afin de prévenir ou de limiter les charges qui seront supportées par les générations futures » (article L. 542-1 du code de l'environnement).

Le centre de stockage Cigéo est situé dans la région Grand-Est, au sein des départements de la Meuse et de la Haute-Marne (cf. Figure 1-1).

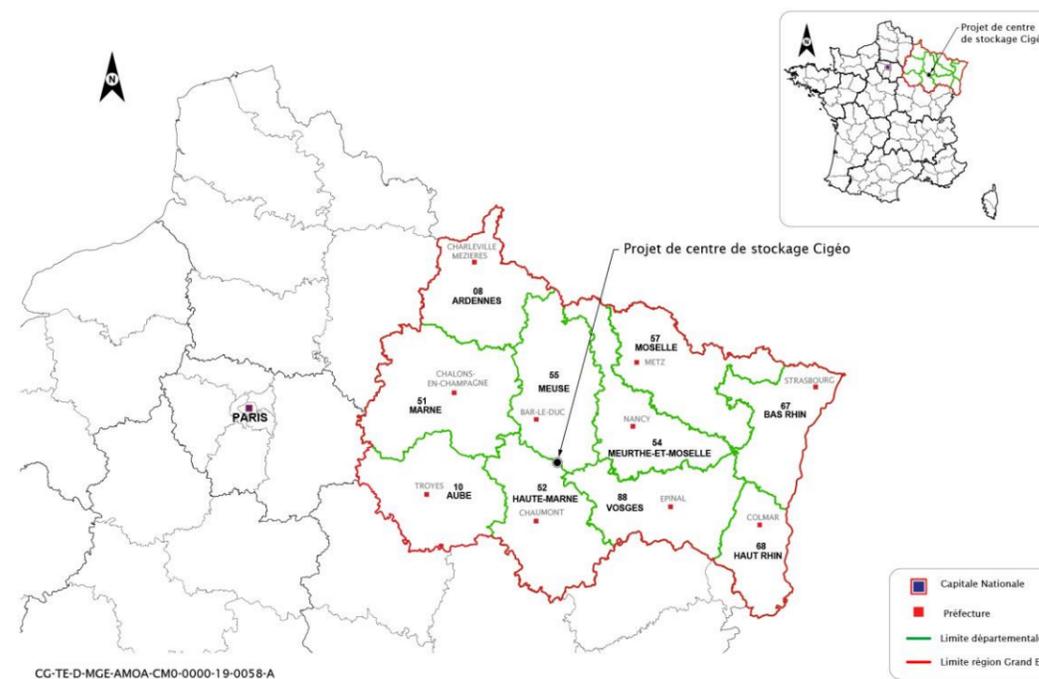


Figure 1-1 Localisation dans l'Est de la France du centre de stockage Cigéo

Le fonctionnement du centre de stockage Cigéo dure une certaine d'années¹ au cours desquelles ont lieu simultanément des opérations de réception et de mise en stockage de colis de déchets radioactifs et des travaux d'extension des ouvrages de stockage par tranches successives. Ce déploiement progressif permet de tenir compte d'éventuelles évolutions dans les programmes de livraison des colis et de bénéficier au maximum des progrès scientifiques et techniques, ainsi que de l'expérience acquise lors du fonctionnement du centre lui-même.

La conception, la construction et l'exploitation du centre de stockage Cigéo permettront de garantir son caractère réversible c'est-à-dire, « la capacité, pour les générations successives, soit de poursuivre la construction puis l'exploitation des tranches successives d'un stockage, soit de réévaluer les choix définis antérieurement et de faire évoluer les solutions de gestion » (article L. 542-10-1 du code de l'environnement).

Le centre de stockage Cigéo comprend des installations en surface et en souterrain :

- une zone descendrière (ZD) en surface, principalement dédiée à la réception des colis de déchets radioactifs envoyés par les producteurs, à leur contrôle et à leur préparation pour le stockage avant transfert dans l'installation souterraine pour leur stockage ;
- une zone puits (ZP) en surface, dédiée aux installations de soutien aux activités réalisées dans l'installation souterraine et en particulier aux travaux de creusement ;
- une zone d'implantation des ouvrages souterrains (ZIOS), comprenant des quartiers de stockage des colis de déchets radioactifs, des zones de soutien logistique (ZSL) et leurs accès depuis la surface ;
- une liaison intersites (LIS) en surface, reliant la zone puits à la zone descendrière, comprenant un convoyeur, une voie dédiée à la circulation des poids lourds et une voie pour la circulation des véhicules légers ;
- une installation terminale embranchée (ITE) en surface, voie ferrée reliant la zone descendrière au réseau ferré national (RFN) à Gondrecourt-le-Château et incluant une plateforme logistique dans cette commune.

La figure 1-2 présente le schéma d'organisation de principe du centre de stockage Cigéo.

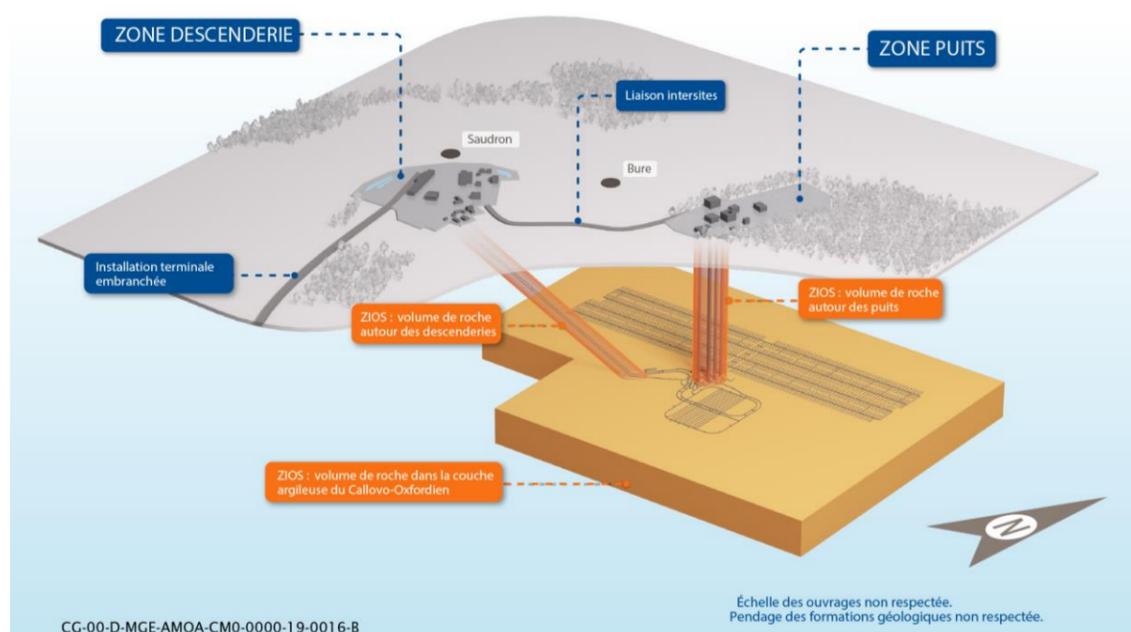


Figure 1-2 Schéma d'organisation de principe du centre de stockage Cigéo

La figure 1-3 présente la localisation des installations du centre de stockage Cigéo.

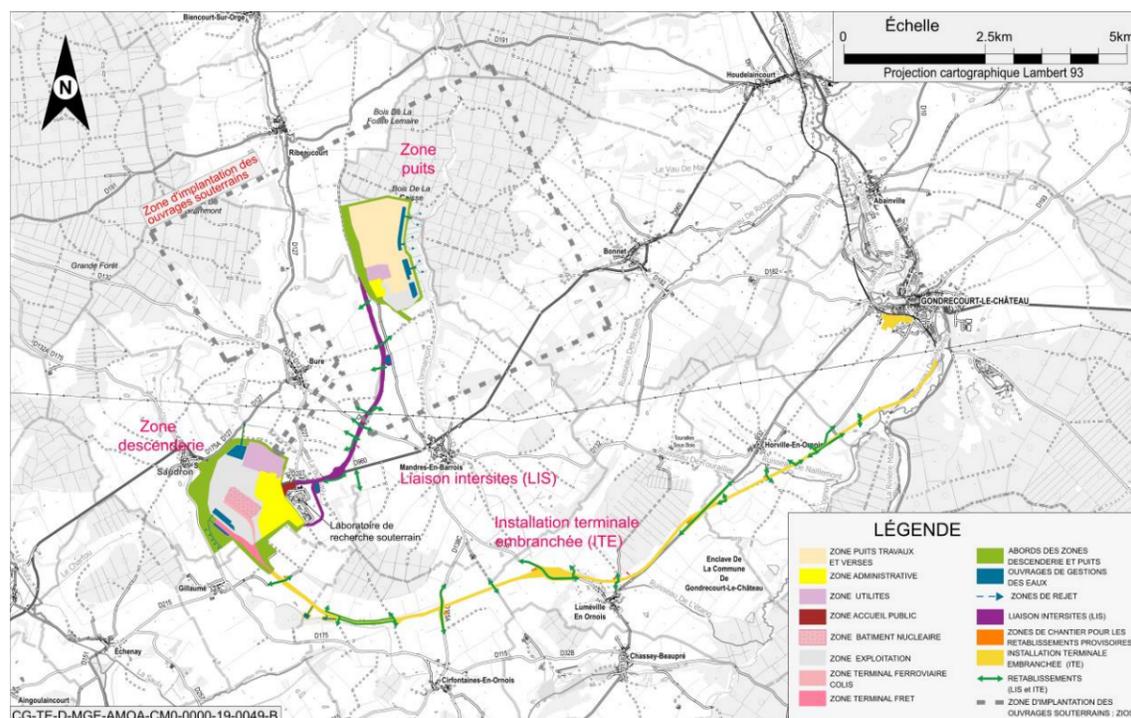


Figure 1-3 Localisation des installations du centre de stockage Cigéo

Les installations du centre de stockage Cigéo sont implantées sur les communes de Bonnet, Bure, Cirfontaines-en-Ornois, Gillaumé, Gondrecourt-le-Château, Houdelaincourt, Horville-en-Ornois, Mandres-en-Barrois, Ribeaucourt, Saint-Joire et Saudron.

Les besoins fonciers relatifs aux zones descenderie et puits, à la liaison intersites et à l'installation terminale embranchée représentent une surface d'environ 665 ha.

L'étendue de la zone d'implantation des ouvrages souterrains et de l'ordre de 29 km².

1.3 Contenu de la pièce 3

La pièce 3 présente la localisation des différentes zones de travaux, installations et ouvrages prévus pour le centre de stockage Cigéo :

- un plan pour ses installations de surface (Plan général des travaux n° 1) ;
- un plan pour la zone d'implantation de ses ouvrages souterrains (Plan général des travaux n° 2).

Pour la version papier, ces plans sont disponibles en grand format.

► OBJECTIF DU PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Le plan général des travaux permet de fournir une représentation des zones de travaux et d'installations envisagées, par grandes fonctionnalités, en visualisant la zone d'intervention potentielle nécessaire à leur réalisation.

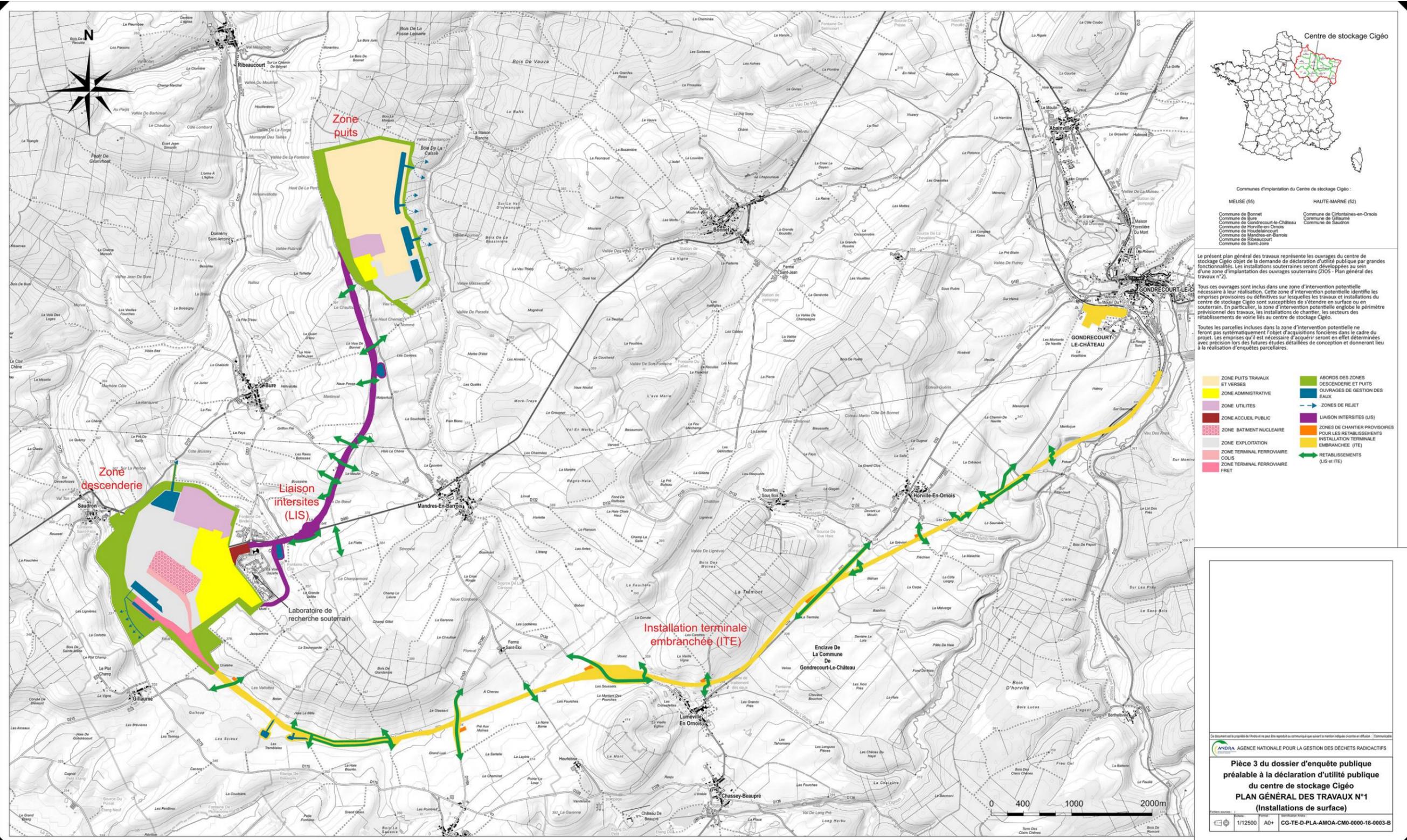
Cette zone d'intervention potentielle identifie les emprises provisoires ou définitives sur lesquelles les travaux et installations du centre de stockage Cigéo sont susceptibles de s'étendre en surface ou en souterrain. En particulier, la zone d'intervention potentielle englobe le périmètre prévisionnel des travaux, les installations de chantier et les secteurs des rétablissements de voirie liés au centre de stockage Cigéo.

Toutes les parcelles incluses dans la zone d'intervention potentielle ne feront pas systématiquement l'objet d'acquisition foncière dans le cadre du projet. Les emprises qu'il est nécessaire d'acquérir seront en effet déterminées avec précision lors des futures études détaillées de conception et donneront lieu, si besoin, à la réalisation d'enquêtes parcellaires.

2

Plan général des travaux





- Communes d'implantation du Centre de stockage Cigéo :
- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| MEUSE (55) | HAUTE-MARNE (52) |
| Commune de Bonnet | Commune de Cirfontaines-en-Omois |
| Commune de Bure | Commune de Gillaumé |
| Commune de Gondrecourt-le-Château | Commune de Horville-en-Omois |
| Commune de Horville-en-Omois | Commune de Soudron |
| Commune de Houdelaincourt | |
| Commune de Mandres-en-Barrois | |
| Commune de Ribeaucourt | |
| Commune de Saint-Jorio | |

Le présent plan général des travaux représente les ouvrages du centre de stockage Cigéo objet de la demande de déclaration d'utilité publique par grandes fonctionnalités. Les installations souterraines seront développées au sein d'une zone d'implantation des ouvrages souterrains (ZIOS - Plan général des travaux n°2).

Tous ces ouvrages sont inclus dans une zone d'intervention potentielle nécessaire à leur réalisation. Cette zone d'intervention potentielle identifie les emprises provisoires ou définitives sur lesquelles les travaux et installations du centre de stockage Cigéo sont susceptibles de s'étendre en surface ou en souterrain. En particulier, la zone d'intervention potentielle englobe le périmètre prévisionnel des travaux, les installations de chantier, les secteurs des rétablissements de voirie liés au centre de stockage Cigéo.

Toutes les parcelles incluses dans la zone d'intervention potentielle ne feront pas systématiquement l'objet d'acquisitions foncières dans le cadre du projet. Les emprises qu'il est nécessaire d'acquies seront en effet déterminées avec précision lors des futures études détaillées de conception et donneront lieu à la réalisation d'enquêtes parcellaires.

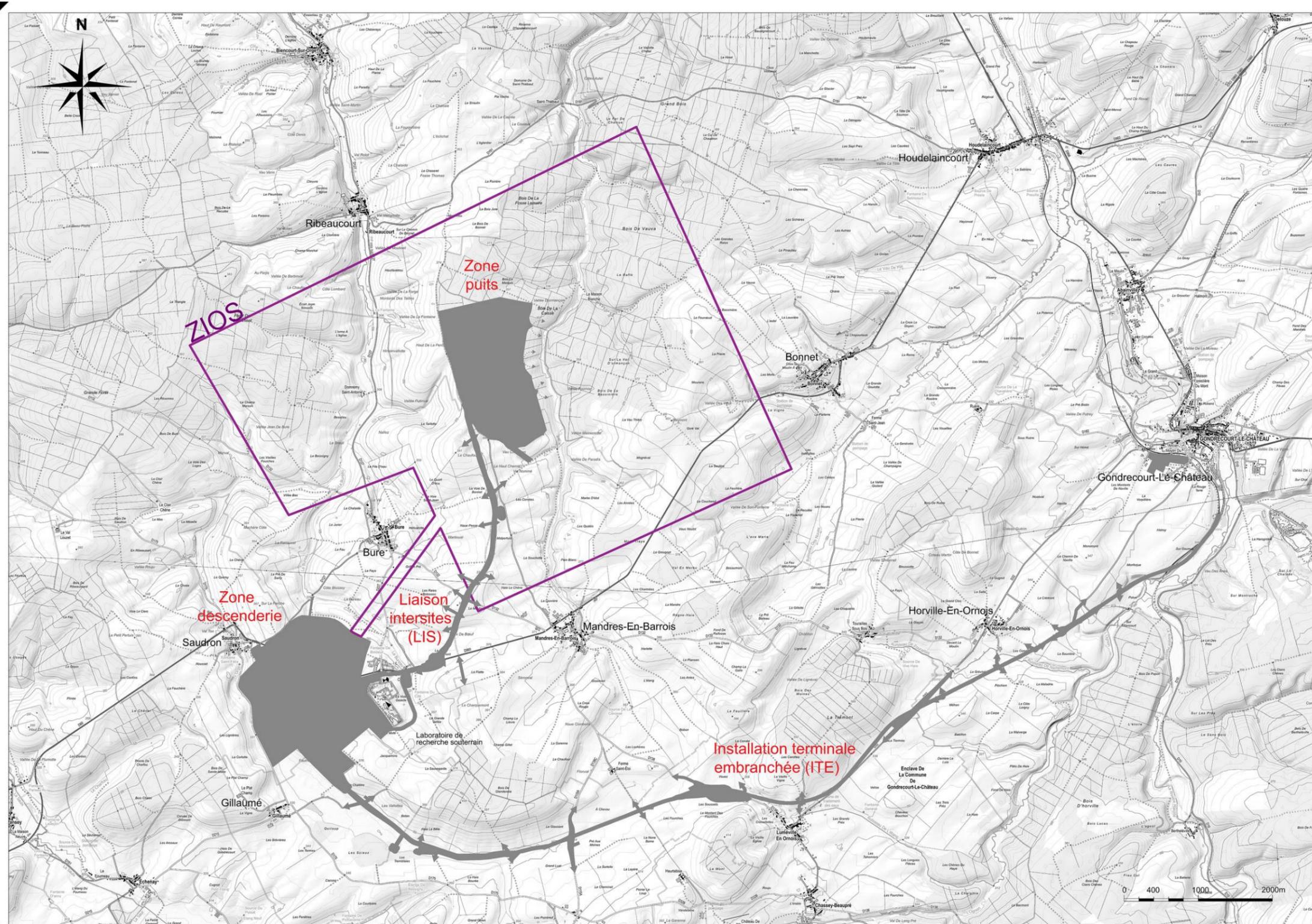
- | | |
|---|--|
| ZONE PUIES TRAVAUX ET VERSES | ABORDS DES ZONES DESCENDIERE ET PUIES |
| ZONE ADMINISTRATIVE | OUVRAGES DE GESTION DES EAUX |
| ZONE UTILITES | ZONES DE REJET |
| ZONE ACCUEIL PUBLIC | LIAISON INTERSITES (LIS) |
| ZONE BATIMENT NUCLEAIRE | ZONES DE CHANTIER PROVISOIRES POUR LES RETABLISSEMENTS |
| ZONE EXPLOITATION | INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHEE (ITE) |
| ZONE TERMINAL FERROVIAIRE COLIS | RETABLISSEMENTS (LIS et ITE) |
| ZONE TERMINAL FERROVIAIRE FRET | |

Ce document est la propriété de Andra et ne peut être reproduit ou communiqué que suivant la mention indiquée ci-dessus et diffusion.

ANDRA AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS

**Pièce 3 du dossier d'enquête publique
préalable à la déclaration d'utilité publique
du centre de stockage Cigéo
PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX N°1
(Installations de surface)**

Echelle : 1/25000 A0+ CG-TE-D-PLA-AMOA-CM0-0000-18-0003-B



- Communes d'implantation du Centre de stockage Cigéo :
- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| MEUSE (55) | HAUTE-MARNE (52) |
| Commune de Bonnet | Commune de Cierfontaines-en-Ornois |
| Commune de Bure | Commune de Gillaumé |
| Commune de Gondrecourt-le-Château | Commune de Horville-en-Ornois |
| Commune de Houdelaincourt | Commune de Mandres-en-Barrois |
| Commune de Ribeaucourt | Commune de Saint-Jorioz |

Le présent plan général des travaux représente les ouvrages du centre de stockage Cigéo par grandes fonctionnalités. Les installations souterraines seront développées au sein d'une zone d'implantation des ouvrages souterrains (ZIOS).

Tous ces ouvrages sont inclus dans une zone d'intervention potentielle nécessaire à leur réalisation. Cette zone d'intervention potentielle identifie les emprises provisoires ou définitives sur lesquelles les travaux et installations du projet sont susceptibles de s'étendre en surface ou en souterrain. En particulier, la zone d'intervention potentielle englobe le périmètre prévisionnel des travaux, les installations de chantier, les secteurs des réalignements de voirie liés au centre de stockage Cigéo.

Toutes les parcelles incluses dans la zone d'intervention potentielle ne feront pas systématiquement l'objet d'acquisitions foncières dans le cadre du projet. Les emprises qui il est nécessaire d'acquies seront en effet déterminées avec précision lors des futures études détaillées de conception et donneront lieu à la réalisation d'enquêtes parcellaires.



Le document est la propriété de l'Etat et ne peut être reproduit ou communiqué que suivant la mention indiquée ci-dessus en situation de communication.

ANDRA AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Pièce 3 du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du centre de stockage Cigéo
PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX N°2
(Ouvrages souterrains)

1/15000 A0+ CG-TE-D-PLA-AMOA-CM0-0000-18-0004-A







© Andra • 2021 • Création graphique : Agence Les Récréateurs • Crédits photos : Andra



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr

